

DÉCLARATION D'ACCIDENT

QUE FAIRE EN CAS DE BLESSURE ?

Dans tous les cas, la déclaration d'accident doit être renvoyée dans les 8 jours

Vous avez été blessé lors d'un match officiel, un match amical, un tournoi ?

Dès la fin du match, vous devez le signaler à l'arbitre et lui communiquer l'endroit de la blessure. Quelle que soit sa gravité ! N'oubliez jamais qu'une petite douleur sur le moment peut s'intensifier pour devenir rapidement insupportable et vous obliger à consulter un médecin...

L'arbitre l'indiquera immédiatement sur la feuille de match en précisant l'endroit de la blessure.

Si la blessure n'a pas été notée sur la feuille de match, la déclaration d'accident ne peut pas être prise en considération. Nous conseillons donc vivement au délégué ou au capitaine de l'équipe concernée, avant de signer la feuille de match, de vérifier que la blessure a bien été notée.

Dans les 8 jours calendrier, vous devez:

1) remplir la [déclaration d'accident](#) (1^{re}, 2^e et 3^e pages du formulaire ad hoc).

Si un membre de la L.F.F.S. était présent, vous pouvez renseigner ses coordonnées dans le « cadre 9 - surveillance » du formulaire.

2) faire remplir le certificat médical (4^e page du formulaire) par le médecin qui vous examine.

Si le médecin vous remet un certificat médical sur papier libre, il faut le joindre au formulaire « Déclaration d'accident » et laisser cette 4^e page vierge.

3) renvoyer la déclaration d'accident à la L.F.F.S., Quai du Roi Albert 72, 4020 Liège, avec, si l'accident s'est produit lors d'un match amical ou un tournoi, une copie de l'autorisation accordée par le secrétaire provincial ET la feuille de match originale (exemplaire blanc) complètement remplie et signée par toutes les parties.

Les documents peuvent également être renvoyés par courriel, uniquement en format pdf de bonne qualité dans un seul fichier, à accidents@lffs.eu.

La copie de la feuille de match (exemplaire jaune ou rose) peut être demandée jusqu'à la fin de la saison à chacune des deux équipes en présence lors d'un match amical ou officiel, ou un tournoi.

Toute déclaration renvoyée tardivement ne sera pas prise en considération.

Dès que votre déclaration d'accident aura été examinée et encodée, à la seule condition qu'elle soit complète, vous recevrez de la L.F.F.S. un numéro de dossier dans les huit jours de sa réception.

Toutes les pièces justificatives doivent alors être directement envoyées à Ethias, rue des Croisiers 24, 4000 Liège, après y avoir indiqué le numéro de dossier auxquelles elle se rapportent. Nous vous conseillons de toujours en faire une copie avant leur envoi.

COMMENT DÉCLARER UN MATCH AMICAL OU UN TOURNOI ?

QUELLES SONT VOS OBLIGATIONS POUR QUE VOTRE ACTIVITÉ SOIT COUVERTE PAR L'ASSURANCE ?

Pour que les membres qui participent à un match amical ou à un tournoi organisé par un club soient assurés, celui-ci doit avoir été déclaré au plus tard 72 heures avant son déroulement par courrier ou par mail au secrétariat provincial dont le club organisateur dépend.

Les données suivantes doivent être reprises dans la déclaration : les équipes en présence, la date et l'heure du(des) match(es), la salle omnisports (nom + adresse) où se déroule le match ou le tournoi.

Le secrétariat provincial accuse réception de la demande avant le match amical ou le tournoi par l'envoi d'un courriel au correspondant qualifié. Si ce dernier ne le reçoit pas, il lui appartient de prendre contact avec le secrétaire provincial avant le match amical ou le tournoi. L'absence d'autorisation avant le match ou le tournoi implique, en effet, que les participants ne sont pas couverts par l'assurance.

Une feuille de match reprenant les prénoms, noms, dates de naissance et numéros de licences des joueurs doit être établie pour tout match et signée par les différentes parties (délégués, capitaines, arbitre), exactement comme en championnat.

Toute déclaration pour un accident survenant lors d'un match amical ou un tournoi qui n'a pas été déclaré ne sera pas prise en considération.